

Le pari audacieux lancé par les banques CB il y a douze ans a été gagné : notre modèle de carte à puce, grâce à ses performances en termes de sécurité et de confort d'utilisation, a convaincu les grands systèmes de cartes internationaux de se convertir à cette technologie, qui se développe aujourd'hui en Europe selon la spécification mondiale EMV. Mobilisant depuis plusieurs années tous les professionnels de la carte bancaire, la migration du système CB vers EMV est en marche et sera quasiment achevée cette année. Cette évolution technologique majeure, qui marque une étape décisive vers la construction d'une Europe des paiements, est synonyme de progrès technologique et de sécurité renforcée dans les transactions internationales, pour les porteurs comme pour les commerçants. Elle est aussi le gage du développement de nouveaux services à valeur ajoutée, avec, à la clé, une progression croissante de l'usage des cartes CB.

Yves Randoux,
Administrateur

La Lettre des Cartes Bancaires



n°3 ► juin 2004

La puce conquiert l'Europe

Le déploiement de la spécification internationale de carte à puce EMV en Europe témoigne de la reconnaissance des performances du système français CB qui, depuis douze ans, fait la preuve de sa supériorité sur la piste magnétique.

Née en France, la carte bancaire à puce part à la conquête de l'Europe, portée par le déploiement de la spécification internationale de carte à puce dite «EMV». Ce standard mondial est une reconnaissance implicite de la validité et de la performance du modèle français. Substituée à la piste magnétique par la communauté bancaire CB dès 1992, la puce associée à un code secret a permis de diviser le taux de fraude par dix en dix ans en France alors que, dans le même temps, il augmentait fortement dans de nombreux pays. Dix fois plus sûr que la piste magnétique avec signature du porteur sur le ticket du commerçant, ce dispositif technologique étendra désormais ses performances sécuritaires aux paiements internationaux. Pour un grand nombre de pays européens ne disposant pas de microprocesseurs sur leurs cartes bancaires, le passage à EMV est une véritable révolution. Dans l'Hexagone, la migration de la chaîne monétique est une évidente et nécessaire évolution. Gage de l'interopérabilité bancaire européenne, la migration à EMV s'inscrit en effet dans la stratégie déployée par l'ensemble des acteurs de la communauté bancaire CB au service de l'amélioration constante des performances de la carte à puce. Mettant en œuvre des dispositifs de sécurisation des transactions encore plus performants et dotée d'un potentiel de fonctionnalités étendu, la puce EMV est le gage du développement croissant de l'usage de la carte CB. Pratique, sûre, simple et confortable d'utilisation, celle-ci s'est hissée au rang de moyen de paiement préféré des Français, véhiculant un quart de la consommation des ménages. En exportant hors de nos frontières notre niveau de sécurisation, la migration vers EMV soutiendra cette progression. ■

EMV en France

concerne

47,6 millions

de cartes bancaires CB

1 million

de terminaux et automates de paiement

40 780

distributeurs automatiques de billets

1 milliard d'euros

d'investissement pour la communauté bancaire CB en 7 ans

EMV dans l'Europe des 25

500 millions

de cartes bancaires

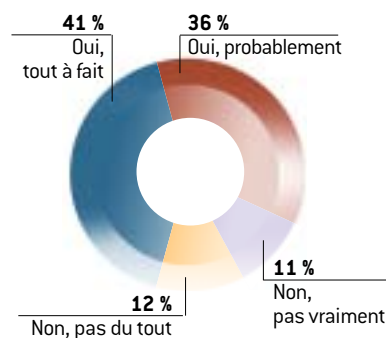
8 milliards d'euros

d'investissement pour les banques

EMV, usage renforcé

Grâce à la puce, l'utilisation de la carte bancaire à l'étranger sera bientôt sécurisée au même niveau qu'en France.

« Cette nouvelle garantie de sécurité vous inciterait-elle à utiliser plus souvent votre carte à l'étranger pour le paiement de vos achats ? »



77 % des porteurs de cartes CB utiliseront plus souvent leur carte à l'étranger avec EMV ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sondage Taylor Nelson Sofres réalisé en septembre 2003 auprès de 1 000 porteurs pour le Groupement des Cartes Bancaires « CB ».

Table ronde autour de la puce

Le 12 mai dernier, le Groupement des Cartes Bancaires "CB" a invité des représentants des pouvoirs publics et des parlementaires à participer à une table ronde sur le lancement du standard EMV. Il remercie ceux qui ont accepté son invitation et permis un échange fructueux de points de vue.

Gilles d'Anchald,
chargé de mission pour
la Mission pour l'Économie
Numérique (MEN).

Gilles Bregant,
secrétaire général
de la Mission pour l'Économie
Numérique (MEN).

Catherine Chambon,
chef de l'Office Central de Lutte
contre la Criminalité liée aux
Technologies de l'Information et
de la Communication (OCLCTIC).

Patrick Delnatte,
député du Nord, membre de
la Commission Nationale de
l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Catherine Espagnet,
chargée de mission à l'Agence
pour le Développement de
l'Administration Electronique (ADAE).

Gérard Longuet,
sénateur de la Meuse,
ancien ministre de l'Industrie,
des Postes et Télécommunications
et du Commerce extérieur
(1993-1994).

Philippe Nogrix,
sénateur d'Ille-et-Vilaine,
membre de la Commission
Nationale de l'Informatique
et des Libertés (CNIL).

Audrey Sudara,
adjointe au chef du bureau
« Affaires bancaires
et monétaires »
à la direction
du Trésor.

Christian Vanneste,
député du Nord.



Une mobilisation à la hauteur des enjeux

La migration de la puce CB d'un modèle national vers un modèle international EMV sera achevée cette année. Cette opération de grande ampleur, qui recèle tous les atouts d'un usage croissant de la carte CB, s'appuie sur l'investissement concerté de l'ensemble des professionnels de la carte bancaire.

Le dispositif de sécurité de la puce connu du grand public est le code secret. Mais il ne constitue que le sommet d'un iceberg technologique de la sécurité qui, chaque année, absorbe des millions d'euros en recherche et développement. Dans le dialogue des puces avec les terminaux des commerçants ou les distributeurs automatiques de billets, les données échangées sont cryptées, et leur décodage assuré par des clés secrètes. La migration vers le standard EMV est l'occasion, pour la communauté bancaire CB, de délivrer une nouvelle génération technologique de cartes à puce, dont la cryptographie est encore plus sécuritaire. En mettant en œuvre, à terme, le processus d'authentification dynamique (DDA, Dynamic Data Authentication), les puces EMV renforceront l'authentification des cartes par les terminaux de paiement européens. En outre, à côté des fonctionnalités classiques de retrait et de paiement de la carte, les puces EMV offrent la possibilité d'accueillir de nouveaux services à valeur ajoutée dont le développement

accompagnera l'évolution des nouveaux modes de consommation des porteurs, notamment liés à leur mobilité croissante et à leur appropriation progressive des technologies de l'information et de la communication.

L'implication de tous les acteurs de la monétique

La migration vers EMV représente un chantier d'une grande envergure pour la communauté bancaire CB. Évaluée à environ un milliard d'euros, cette opération lourde a été initiée dès 1997 pour être au rendez-vous de cette année. Les changements portent en effet sur l'ensemble de la chaîne du paiement / retrait par carte : les cartes bancaires, la totalité du parc d'acceptation (terminaux et automates de paiement, distributeurs automatiques de billets), les réseaux monétiques de traitement informatique des transactions et les back-offices des établissements bancaires.

Si les porteurs de cartes bancaires CB bénéficient aujourd'hui d'un niveau de sécurité, de qualité et de confort sans

La puce est une invention extraordinaire qui va révolutionner les relations commerciales dans le monde. Cette technologie nationale, mise en œuvre pour la première fois au monde sur les cartes bancaires françaises, nous donne une avance considérable sur le reste du monde. C'est une richesse que nous devons mettre au service de l'avenir. »

Philippe Nogrix, sénateur d'Ille-et-Vilaine,
membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Le standard EMV est porteur de deux éléments essentiels : une sécurisation renforcée et la naissance de nouveaux services, donnant à la carte à puce d'autres fonctionnalités que celles du paiement et du retrait. Ces nouveaux services en devenir devront être développés à l'échelle européenne. »

Patrick Delnatte, député du Nord, Nord-Pas-de-Calais, membre de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

équivalent au monde, ils le doivent notamment au travail fourni depuis plus d'une décennie par les industriels de la carte à puce, en particulier par les entreprises françaises, à la pointe de ce secteur de haute technologie. Fabricants ou personnalisateurs de cartes et constructeurs de terminaux de paiement électroniques se sont mobilisés depuis plusieurs années pour répondre au défi technologique de la migration vers EMV, portée par de lourdes actions de recherche et développement. Grâce à la signature, en juillet 2003, d'un protocole d'accord entre le Groupement des Cartes Bancaires "CB" et les professionnels de la monétique représentés par l'AFPC⁽¹⁾ et le Concert⁽²⁾, cette migration se déroule de manière concertée.

Les banques qui commercialisent les nouvelles cartes ont, quant à elles, à orchestrer, en concertation avec l'ensemble des acteurs – industriels, mainteneurs et commerçants – le passage à ce nouveau standard de quelque 40 780 distributeurs automatiques de billets et d'un million de terminaux de paiement chez les commerçants, tout en adaptant leurs serveurs informatiques à cette

Nous avons la chance d'avoir en France, avec le Groupement des Cartes Bancaires "CB", un GIE partenaire des services de prévention et de répression des fraudes à la carte bancaire. Il faut promouvoir ce modèle en Europe et œuvrer à la création d'un fichier européen de lutte contre la fraude, afin de conserver l'avance que nous avons dans ce domaine à l'échelle européenne. »

Catherine Chambon, chef de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC)

évolution. Après une phase pilote de test des cartes et des matériels lancée en 2003, le déploiement progressif d'EMV a débuté cette année. En mai, 281 340 cartes EMV étaient en circulation et 9 200 distributeurs automatiques de billets avaient déjà migré.

La modernisation qui s'est imposée à l'occasion du passage à l'euro a, quant à elle, permis une mise à niveau fondamentale de l'ensemble du parc des terminaux et automates de paiement. Ainsi dotés de terminaux de génération récente, les commerçants pourront, pour la grande majorité d'entre eux, les faire évoluer vers EMV par une opération de téléchargement. En conformité avec le calendrier de déploiement, l'évolution technologique des terminaux et automates de paiement a débuté cette année. À fin mai, quelque 10 455 terminaux de paiement de commerces de proximité et 15 040 terminaux des grandes enseignes étaient prêts à accepter la carte EMV.

Des opportunités pour tous

Opération stratégique d'un point de vue technique, l'adoption du standard EMV par la communauté CB est un gage de belles opportunités pour tous les acteurs de la chaîne monétique.

C'est en effet un immense marché qui est désormais ouvert aux industriels français de la carte et des terminaux de paiement qui, forts de leur avance dans le domaine, pourront exporter leur savoir-faire pour accompagner la migration EMV de nos voisins européens.

À n'en pas douter, le passage à EMV soutiendra le développement du chiffre d'affaires réalisé par les commerçants via la carte bancaire CB. Car, si pour les porteurs CB, l'Europe de la puce sécurisera leurs transactions à l'international, les commerçants français disposeront désormais du niveau de sécurité optimal offert par la puce pour les transactions réglées par les cartes étrangères.

Les étapes de la migration EMV

1997

La communauté bancaire CB décide l'adoption de la norme de cartes à puce EMV, nouveau standard international qui succédera à la norme française en vigueur.

2001

Signature de l'accord fixant le calendrier d'adaptation des terminaux de paiement à la norme EMV par la communauté bancaire et les représentants du commerce.

2002

Les premières cartes bancaires EMV sont émises en France et la première transaction pilote par carte à puce EMV se déroule dans l'Hexagone.

2003

Début de l'adaptation des terminaux de paiement à la norme EMV.

2005

Toutes les cartes à puce émises en France et en Europe sont à la norme EMV.

2005-2007

EMV devient le nouveau standard mondial de la carte bancaire.

De plus, avec cette nouvelle génération de puces encore plus intelligentes, banques et commerçants disposent d'un atout pour enrichir et personnaliser leurs relations commerciales. Désormais étendues à d'autres fonctions en plus de celles du retrait et du paiement, les cartes EMV seront le support de multiples services potentiels (fidélisation, billétique, sécurisation de banque à distance...). Monéo, le porte-monnaie électronique, est une première illustration de ces fonctionnalités étendues qui, demain, concourront à simplifier la vie quotidienne des utilisateurs de cartes CB, avec, à la clé, une fréquence d'utilisation en progression, soutenue par la diversification des usages possibles des cartes à puce et des conditions de confort et de sécurité désormais équivalentes dans toute l'Europe. ■

1 Association des fabricants et personnalisateurs de cartes.

2 Comité de normalisation et de certification des terminaux, l'association des acteurs de la transaction électronique.





L'Europe de la carte bancaire EMV

17,5 milliards

de transactions de paiement par carte bancaire dans l'Europe des 25 dont 23,4 % sont réalisés par des cartes bancaires CB

493 millions
de cartes bancaires

5,1 millions
de terminaux de paiement électroniques

270 815
distributeurs automatiques de billets

Les cartes bancaires dans l'Europe des 25

Allemagne – 104 millions
Autriche – 8,1 millions
Belgique – 12,4 millions
Chypre – 743 000
Danemark – 3,9 millions
Espagne – 56,5 millions
Estonie – 1,1 million
Finlande – 2,6 millions
France – 46,7 millions
Grèce – 10,1 millions
Hongrie – 6 millions
Italie – 43 millions
Irlande – 3 millions
Lettonie – 1,1 million
Lituanie – 1,6 million
Luxembourg – 800 000
Malte – 400 000
Pays-Bas – 4,1 millions
Pologne – 17 millions
Portugal – 15,3 millions
République Tchèque – 5,8 millions
Royaume-Uni – 134,2 millions
Slovaquie – 2,4 millions
Slovénie – 2,5 millions
Suède – 8 millions

L'Europe des paiements en marche

La naissance d'une Europe de la puce est une étape décisive pour la construction d'une Europe des paiements que les banques et leurs clients appellent de leurs vœux. Elle marque en effet un grand pas sur le chemin qui, demain, conduira à un « espace unique » de la carte bancaire européenne.

Utilisée par 62 % des Européens, la carte bancaire a pour vocation de devenir l'instrument de paiement préféré de l'Europe des 25. En développant l'interopérabilité des systèmes monétiques européens et en augmentant la sécurité, l'application généralisée du standard EMV représente une étape décisive dans l'unification européenne des moyens de paiement. Depuis sa création en juin 2002, le Conseil européen des paiements (European Payments Council – EPC), qui rassemble une quarantaine de banques européennes et des associations bancaires, a multiplié les initiatives en faveur du passage à EMV. Son déploiement, aujourd'hui en marche, est une étape décisive sur le chemin qui rendra les paiements effectués dans l'Europe des 25 équivalents à des paiements nationaux.

Le Groupement des Cartes Bancaires "CB", membre actif dans les travaux de l'EPC, joue un rôle de catalyseur, aux

côtés des banques, pour promouvoir cette Europe des paiements, en œuvrant notamment au développement de standards européens novateurs tels que FIN-READ, pour la sécurisation du commerce électronique, ou ERIDANE, pour les systèmes d'acceptation des cartes bancaires à puce. Ce travail, qui pose les bases d'une harmonisation de la standardisation et de la législation concernant les cartes bancaires, s'inscrit dans la recherche d'une homogénéisation et du renforcement de la sécurité et de la lutte contre la fraude à l'échelle européenne.

Après l'Europe, le monde ?

D'un pays à l'autre, le développement et l'usage des cartes bancaires connaissent des situations extrêmement variées. Si, en Europe, la puce s'apprête à supplanter la piste magnétique, son adoption dans le reste du monde, principalement motivée par une recherche de sécurité accrue, reste très contrastée. Ainsi, les États-Unis, qui comptent 300 millions de cartes bancaires, sont en phase de réflexion. L'Amérique du Sud, elle, a amorcé sa mutation, le Brésil et le Venezuela passant actuellement de la piste à la puce. En Asie, la Corée du Sud, le Japon et la Chine suivent aujourd'hui la même voie. ■

Groupement des Cartes Bancaires "CB"
Groupement d'intérêt économique régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967.

www.cartes-bancaires.com
communication@cartes-bancaires.com

